

15) Demande de subvention présentée par l'Association Générale des Etudiants Réunionnais en Métropole.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 16 Mai dernier, M. le Président de l'Association Générale des Etudiants Réunionnais en Métropole sollicite une subvention pour son Association.

Il rappelle à cette occasion que l'Association Générale des Etudiants Réunionnais en Métropole s'est fixé trois buts essentiels :

- 1°) apporter à l'étudiant réunionnais en Métropole les meilleures conditions matérielles et morales de travail ;
- 2°) organiser des sorties collectives au théâtre et au concert à des prix avantageux, des visites (Aéroport d'Orly, Usines Renault, Usines Sud-Aviation) et des conférences pour que les étudiants réunionnais puissent profiter de leur séjour en Métropole pour se cultiver et mieux connaître la France,
- 3°) éditer un petit journal et une revue de façon à faire prendre conscience à l'étudiant réunionnais du rôle important qu'il aura à tenir plus tard dans le développement économique et social de la Réunion.

Le Président de l'A.G.E.R.M. sollicite, en conséquence, une subvention pour l'année universitaire 1964-1965.

Messieurs, je vous propose d'allouer une subvention de 100.000. fr. à cette Association. Cette somme sera prélevée sur les disponibilités de l'article 657 "Subventions" du budget communal 1964.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.